



2026

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.



Val-de-Ruz

Vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations générales



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

INFORMATION

Les informations complémentaires ou modifications sont publiées par le biais des pages communales dans le journal "Val-de-Ruz info", sur le site internet communal et via l'application mobile NEMO News.

TRI À LA SOURCE

Profitez de vos achats pour **ramener dans le(s) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
Choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.). Autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

GAZON ET BRANCHAGES

Dépôt gratuit à la Compostière du Val-de-Ruz à Boudevilliers (particulier uniquement). Le terreau issu des ramassages est à votre disposition gracieusement.
Pour toutes informations : 079 466 68 06, info@compostierevdr.ch ou www.compostiere.ch.

RÉCUPÉRATION D'OBJETS

Les personnes désirant donner une seconde vie aux objets dont ils se séparent sont priées de prendre contact avec les organisations comme :
Centre Social Protestant (032 886 91 60) ;
Emmaüs (032 968 42 02) ;
Brocante DAD (079 323 20 00).
De plus, une ressourcerie (Coin Troc) se trouve à la déchèterie de Dombresson, aux heures d'ouverture.

COIN TROC Dombresson

Emmaüs est présent au Coin Troc de Dombresson pour la réception de meubles en bon état aux dates suivantes :
10 janvier, 7 février, 7 mars, 11 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre.

Contact et infos

Commune de Val-de-Ruz
Service des travaux publics
Rue de l'Épervier 4
2053 Cernier
032 886 56 35
tp.val-de-ruz@ne.ch
www.val-de-ruz.ch

SAPINS DE NOËL

Les sapins sont repris dans les déchèteries.

SITE INTERNET COMMUNE VAL-DE-RUZ

Déchets - Renseignements



Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





Tournées de ramassage des déchets ménagers etverts

Le ramassage débute à 07h00

Localités	Jours de collecte 2026	Déchets ménagers (16.03 – 20.11)
Boudevilliers	Lundi	Mardi
Cernier	Mardi	Jeudi
Chézard-Saint-Martin	Lundi	Vendredi
Coffrane	Jeudi	Mercredi
Dombresson	Mercredi	Mardi
Engollon	Mardi	Mercredi
Fenin-Vilars-Saules	Mardi	Mercredi
Fontainemelon	Jeudi	Lundi
Fontaines	Mercredi	Vendredi
Les Geneveys-sur-Coffrane	Jeudi	Mercredi
Les Hauts-Geneveys	Mercredi	Lundi
Le Pâquier	Mercredi	Mercredi
Montmolin	Lundi	Mercredi
Savagnier	Mardi	Mercredi
Villiers	Mercredi	Mercredi
Montagne de Cernier La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran	Jeudi	Déchèteries ou Compostière

Déchets ménagers - tournées modifiées

01.01.2026 : Nouvel an, remplacé par le 31.12.2025
14.05.2026 : Ascension, remplacé par le 15.05.2026

Pour les lundis fériés suivants : 6 avril, 25 mai et 21 septembre 2026, les tournées seront remplacées par le jour suivant, c'est-à-dire que la tournée du lundi sera reporté au mardi, celle du mardi au mercredi, celle du mercredi au jeudi et celle du jeudi au vendredi.

Déchets verts - tournées supprimées

Les tournées tombant sur un jour férié ne sont pas remplacées.

ATTENTION : le ramassage porte-à-porte des déchets verts débute le 16 mars et se termine le 20 novembre 2026. En dehors de ces dates, les déchets de jardin sont à amener à la Compostière du Val-de-Ruz à Boudevilliers et les déchets compostables de cuisine aux déchèteries.

Collecte des déchets spéciaux des ménages

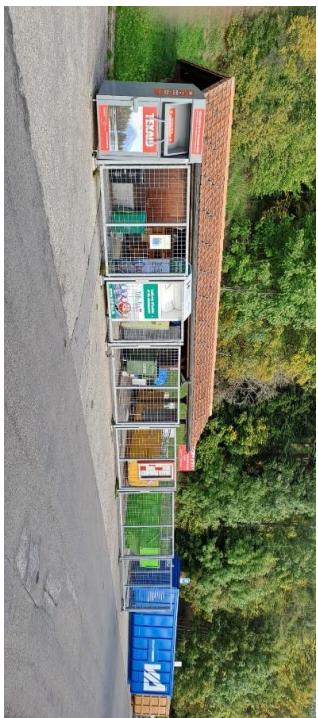
La collecte des déchets spéciaux des ménages se tient à la déchèterie de Dombresson, chemin du Ruz Chasseron. Elle a lieu **le premier samedi de chaque mois de 09h00 à 11h45**.



Liste des déchèteries et écopoints de la Commune de Val-de-Ruz

Horaires des déchèteries	
Cernier Guillaume Farel (salle polyvalente)	MA 10h00 à 11h45 JE 17h00 à 19h00 SA 09h00 à 11h45
Dombresson Allée des Peupliers 8	LU 10h00 à 11h45 MA 17h00 à 19h00 JE 09h00 à 11h45 SA 09h00 à 11h45
Fontainemelon Côte (cimetière)	LU 17h00 à 19h00 ME 10h00 à 11h45 SA 09h00 à 11h45
Les Geneveys-sur-Coffrane Rinche 8	LU 10h00 à 11h45 ME 17h00 à 19h00 SA 09h00 à 11h45
Savagnier Forgerons 8a	LU 17h00 à 19h00 MA 10h00 à 11h45 ME 09h00 à 11h45 SA 09h00 à 11h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés (calqués sur ceux de l'administration cantonale). Aucune ouverture supplémentaire n'est prévue en remplacement.



Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits		Écopoints
Boudevilliers		Hangar communal – Boulet 1
Cernier		Bois Noir / Crêt Tête-de-Ran / Guillaume Farel (salle polyvalente)
Chézard-Saint-Martin		Champs-Robert 1
Coffrane		La Dîme (collège)
Dombresson		Allée des Peupliers 8
Engollon		Église (rue)
Fenin-Vilars-Saulles		En dessous du collège de Vilars
Fontainemelon		Côte (cimetière)
Fontaines		Rue de l'Industrie (à côté du TCS)
Les Geneveys-sur-Coffrane		Chs-L'Eplattenier (passage à niveau) Rinche 8
Les Hauts-Geneveys		Place des Gollières (parking)
Le Pâquier		Centre du Village 45
Montmollin		Puits (devant l'école)
Savagnier		Forgerons 8a
Villiers		Route de Clémesin (en face du 6a)
Montagne de Cernier		Place des Gollières (parking)
Tête-de-Ran		
La Vue-des-Alpes		

Benne à verre uniquement

Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits	
Cernier	Comble-Emine (dessous Denner)
Montmollin	Cerisiers (en face du restaurant)
La Vue-des-Alpes	Parking



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères SacNEVa

Tout déchet ménager sans collecte spécifique



Déchets compostables ménagers

Lors de la tournée des déchets verts porte-à-porte, du 16 mars au 20 novembre 2026
Dans les déchèteries pendant la pause hivernale uniquement



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Les restes de repas cuits (sauf : viande, poisson, os) peuvent être mis avec les déchets compostables



Papier et carton

Aux déchèteries (carton uniquement)
Aux écopoints



Déchets encombrants combustibles

Déchèteries : tous gros objets n'entrant pas dans un sac poubelle officiel (gros plastique - meuble - bois - etc.) ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat
Max 1 m³ par apport et par jour



Ferraille (objets métalliques)

Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat



Flacons en plastique avec bouchon

Aux déchèteries ou aux points de vente
Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel



Sagex

Sagex encombrants aux déchèteries
Petits sagex dans les sacs poubelle officiels



Verre

Aux écopoints



Bois

Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat



Aluminium et boîtes de conserve

Aux écopoints, propre et sans étiquette



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion)
Métal ou aluminium dans la benne prévue à cet effet ou si autres matériaux, dans un sac poubelle officiel



Berlingots / Briques à boissons

Dans les sacs poubelle officiels avec les ordures ménagères



Huiles minérales et végétales

Aux déchèteries, ne pas mélanger les deux types d'huiles



Textiles et chaussures

Lors des collectes de textiles
Aux écopoints ou aux déchèteries, les habits doivent être mis dans des sacs



Déchets inertes (petites quantités)

Aux déchèteries - jusqu'à 0.5 m³ ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat



Cendres de bois

Interdit dans les déchèteries
Dans un sac poubelle officiel
ATTENTION! Les cendres peuvent contenir des braises chaudes plusieurs jours



Dépouilles d'animaux

À Montmollin au Centre collecteur (032 731 12 85) ou à Cremadog (032 731 20 30)



PET

Aux points de vente ou aux déchèteries, à écraser avant dépôt



Capsules Nespresso (aluminium)

Aux points de vente ou aux déchèteries
Capsules de thé Nespresso ou autre capsule à café dans un sac poubelle officiel



Appareils électriques et électroniques

Aux points de vente, aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat



CD

Aux points de vente



Plastiques agricoles

À vos frais chez Vadec SA, Colombier ou La Chaux-de-Fonds (032 967 68 01)



Batteries d'autos

Dans les garages ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat (Les Foulets à La Chaux-de-Fonds)



Puff – Vapes – Cigarettes électroniques

Aux déchèteries
Aux points de vente



Pneus

Aux points de vente
Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds



Médicaments

Aux pharmacies



Déchets spéciaux des ménages

Aux points de vente
De 09h00 à 11h45 le premier samedi du mois à la déchèterie de Dombresson



Cartouches d'encre pour imprimantes

Aux points de vente



Écopoints communaux

L'accès aux écopoints est autorisé du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00.

Il est interdit les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints, éviter les claquements de porte) lors du dépôt des déchets.



Pour les cartons de grande taille, des compacteurs sont à dispositions aux déchèteries de Cernier et Dombresson. Il est également possible de les glisser dans les grandes bennes situées à : Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Savagnier.

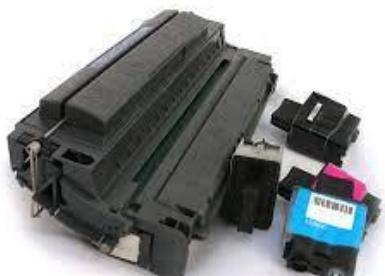
Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris ou acheminés vers un autre écopoint. **Tout déchet laissé devant les bennes peut donner lieu à une dénonciation auprès du Ministère public.**

Cartouches d'encre et toners

Une cartouche d'encre et un toner peuvent contenir des parties électriques ou électromagnétiques dangereuses pour l'environnement et le plastique qu'ils contiennent n'est pas biodégradable. De plus, les résidus d'encre sont toxiques pour la planète tout comme les nombreuses autres substances qui peuvent les composer : noir de carbone, aluminium, nitrate d'argent ou encore arsenic.

C'est pourquoi il faut ramener les cartouches d'encre et toners dans les bacs de recyclage qui se trouvent aux points de vente et ne pas les jeter à la poubelle.

La Croix-Rouge Suisse propose également une solution de collecte et de recyclage de ce type de déchets : Croix-Rouge Suisse, case postale, 3001 Berne, info@redcross.ch.





BIODÉCHETS

Pour être valorisés, les déchets compostables doivent être exempts de tout corps étranger. En effet, ce qui est ramassé lors des tournées est ensuite transformé en compost, qui peut être utilisé huit mois plus tard par les citoyens afin de nourrir les jardins ou pour l'agriculture. Les déchets non conformes sont laissés sur place lors des tournées.

Règles à suivre :

- le compostage individuel est à privilégier ;
- les déchets en vrac ne sont pas collectés ;
- les déchets doivent être mis dans des conteneurs verts sur roues de minimum 120 litres identifiés par un V ou dans des seaux pour les déchets de cuisine ;
- sont tolérés au **maximum deux récipients** de 20 litres par ménage ;
- pour des raisons d'hygiène, les conteneurs doivent être nettoyés régulièrement;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre maximum de 60 cm, une longueur d'un mètre au plus et un poids n'excédant pas 20 kg ;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres ;
- **les sacs et les corbeilles sont interdits** ;
- aucun corps étranger n'est accepté – plastiques, cailloux, clous, etc. ;
- les litières pour chats, **même celles biodégradables**, ainsi que les sacs à crottes de chien ne sont pas acceptés, idem à la Compostière ;
- les cendres sont interdites ;
- à l'intérieur des conteneurs, les **sacs compostables** sont tolérés, les sacs biodégradables sont interdits. En effet, la matière biodégradable met plusieurs années avant de se dégrader tandis que la matière compostable se dégrade en moins de trois mois.

Les conteneurs souffrent parfois des diverses saisons et se fragilisent avec les années. Pensez donc à les renouveler. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes ne sont pas pris en charge.

Les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être repris par leur propriétaire le jour même. En aucun cas il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps. En cas de problèmes ou d'accidents, la responsabilité incombe à leur propriétaire.

Les habitants de la Commune doivent déposer les grandes quantités de gazon ou de branchages à la Compostière du Val-de-Ruz. Un pesage est effectué à l'entrée et à la sortie ; cette prestation est gratuite.

Autorisé



Pas autorisé

